



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

Mercredi, 31 octobre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Par la présente, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) désire vous faire part de ses commentaires et de ses recommandations concernant votre projet de stratégie de développement durable.

Tout d'abord, j'aimerais vous rappeler que la FCCQ a été fondée en 1909 et qu'elle constitue le plus important réseau d'affaires au Québec. Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce présentes sur l'ensemble du territoire québécois, la FCCQ représente plus de 57 000 entreprises. La liberté d'entreprendre et le dynamisme économique de toutes les régions du Québec sont au cœur des priorités de la Fédération.

Dans cet objectif, lors de l'élaboration de notre vision économique *Pour un Québec gagnant*, nos membres ont identifié le développement durable comme étant un impératif au développement et une norme incontournable pour répondre avec succès aux nombreux défis auxquels le Québec est confronté, tels le contexte démographique, la force du dollar et la place de plus en plus importante des économies émergentes sur les marchés nationaux et internationaux.

C'est pourquoi, si les fondements du concept de développement durable reposent d'abord sur le respect de la nature, son application ne suppose pas qu'elle se fasse au prix de la croissance économique. Au contraire, c'est dans l'activité économique que doit se concrétiser le respect de l'environnement. Ainsi, selon les membres de la FCCQ, entrer dans une dynamique de développement durable, c'est d'abord permettre aux entreprises d'accéder à une croissance vigoureuse et d'adhérer à une dynamique d'innovation. C'est aussi dans la robustesse des engagements de développement économique que l'on pourra véritablement converger vers un environnement propre.

D'ailleurs, le milieu des affaires est favorable à l'objectif 8 de l'orientation 3 du projet de stratégie de développement durable qui vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique du Québec. Cependant, et tel que nous le soulignons dans notre vision économique, bien que la FCCQ soutienne les efforts apportés à la diversification énergétique, cette dernière ne doit pas se faire au détriment du développement de la richesse hydroélectrique du Québec, énergie propre s'il en fut et qui a contribué de façon remarquable à son essor.



D'autre part, je me permettrai d'insister sur le fait qu'il n'y aura tout simplement pas de développement durable si le gouvernement impose des conditions auxquelles les entreprises ne pourront s'adapter. À cet égard, la *Stratégie gouvernementale de développement durable* doit, à notre avis, privilégier une voie qui mène à la mise en place de mesures incitatives, plutôt que coercitives, pour permettre aux entreprises de s'engager dans le mouvement du développement durable tout en ne menaçant pas leur rentabilité et leur compétitivité.

Voilà qui concorde avec l'orientation 4 de votre projet de stratégie de développement durable mais, selon la FCCQ, afin de permettre le développement et la prolifération de mesures et de procédés environnementaux, il est également essentiel d'offrir des incitatifs aux entreprises qui voudraient investir dans le développement durable pour que ces dernières y voient des possibilités d'affaires intéressantes. Dans le même ordre d'idées, la FCCQ prône une stratégie proactive par laquelle il faut encourager, par des incitatifs, les entreprises qui développent les technologies qui, à terme, devront être rentables. Cette question est primordiale pour le milieu des affaires que nous représentons et il serait hautement souhaitable que la *Stratégie gouvernementale de développement durable* apporte plus de précisions sur les incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux que le gouvernement prévoit mettre en place.

En effet, malgré le fait que l'investissement dans le développement durable représente effectivement une opportunité de développement de nouveaux marchés, il ne faut pas oublier que, comme pour tous les nouveaux marchés, nous en sommes à un moment où les risques sont très élevés pour les investisseurs. Les technologies sont nouvelles et encore à démontrer et rien ne garantit qu'elles feront leurs preuves. Si l'entreprise n'y trouve pas d'avantages à relativement court terme, les investissements ne suivront pas et, si les investissements ne suivent pas, le développement durable au Québec deviendra rapidement un discours creux et inutile.

De plus, des chercheurs en sont arrivés à la conclusion que la voie incitative produit, à moyen et à long termes, des gains environnementaux plus appréciables que les approches réglementaires et coercitives et représentent des économies appréciables pour les administrations publiques. Dans un contexte incitatif, les entreprises sont constamment motivées à améliorer leur performance environnementale, car le gain environnemental se traduit souvent par un gain économique.

Dans cet esprit, afin que la *Stratégie gouvernementale de développement durable* se réalise de façon optimale, il faudra assurer un partenariat équitable entre tous les intervenants de la société, c'est-à-dire l'État, le milieu des affaires, les intervenants sociaux ainsi qu'environnementaux.

Cependant, si nous faisons un parallèle avec les trois pôles du développement durable – le social, l'environnement et l'économie – nous constatons que la valeur économique est la seule dimension qui ne bénéficie pas d'une évaluation large et objective, permettant de jauger de la contribution économique d'un projet, d'une activité ou d'un secteur et de son importance pour la société québécoise.

En effet, les considérations sociétales trouvent un allié de poids à l'Agence de la santé et des services sociaux, tout particulièrement au sein de la Direction de la santé publique (DSP) de cette agence, qui sans être un lieu d'audience ou une tribune, est devenu un acteur important dans les débats liés au développement. De leur côté, les considérations environnementales trouvent au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un lieu de consultation et d'échange dont la « sensibilité » est d'abord environnementale.

Dans la délibération entourant la soumission d'un projet au public, le développement économique, comparativement au développement social et environnemental, ne jouit donc pas de la même faveur, à savoir d'être représenté pour lui-même. Que la société et l'environnement continuent d'être si bien représentés, il en va de soi, mais il faut que l'économie le soit également.

Si l'équilibre parfait est improbable entre les trois pôles du développement durable, faisons en sorte qu'à chaque délibération gouvernementale, avant l'aval ou le refus d'un projet par le gouvernement, les trois pôles aient été mis dans le balancier qui servira à alimenter le débat public et à éventuellement permettre la meilleure décision possible.

En ce sens, notre principale recommandation quant à la future *Stratégie gouvernementale de développement durable* consiste en la **création d'une agence d'analyse économique**, tel que nous le proposons lors de notre sortie publique du 27 septembre 2006.

Cette agence, au processus neutre et objectif, permettrait l'analyse des enjeux se rapportant au développement économique, aux activités et aux projets; tout en dressant un portrait détaillé de la situation de certains secteurs d'activité.

L'agence examinerait, entre autres, le nombre d'emplois créés, le potentiel de diversification économique régionale, les progrès technologiques engendrés, la sous-traitance et les recettes fiscales.

En rien il ne s'agirait de supplanter les avis du BAPE et du DSP dévolus aux aspects environnementaux et sociaux des projets. Mais, seulement grâce à une telle agence, le mérite économique pourrait lui aussi être spécifiquement porté à l'attention de l'intérêt public.

Ainsi, à travers le leadership partagé des ministères à vocation économique, environnementale et sociale, le gouvernement pourrait décider, en pleine connaissance de cause, de disposer des recommandations inspirées des trois composantes vitales du développement durable, sans que soit omis, cette fois, le volet proprement économique, qui se trouve être jusqu'à présent confondu au sein du BAPE. Car si l'un des trois pôles est absent de la réflexion ou mal représenté, c'est l'application même du principe de développement durable qui est faussée.

Par ailleurs, si une partie de l'opinion publique a tendance à opposer les intérêts sociaux et les intérêts économiques, la FCCQ soutient plutôt que les intérêts sociaux sont largement dépendants de ces derniers. Il faut donc trouver le moyen de tirer profit de nos richesses naturelles dans le respect de nos valeurs sociales et environnementales afin de développer un Québec prospère, un Québec gagnant.

Car, et c'est une évidence, le Québec a besoin de poursuivre son développement économique afin d'assurer sa prospérité. Pour élever notre niveau de vie et préserver nos programmes sociaux, il faut impérativement réaliser des projets, bâtir, aménager, construire, bref, investir dans le développement. Car tous les projets d'activité économique, qu'ils soient petits ou grands, d'envergure régionale ou nationale, peuvent contribuer à la prospérité du Québec et de l'ensemble de ses régions, une position qui rejoint l'orientation 6 de votre projet de stratégie de développement durable.

Cependant, dans ce contexte où nous devrions nous dépasser et redoubler d'ardeur dans nos efforts en tant que société afin de créer plus de richesse collective, la FCCQ et ses membres sont très inquiets de la tournure qu'ont pris certains événements de l'actualité économique québécoise des dernières années. En effet, il semble que le moindre projet de développement économique se bute à une opposition tous azimuts, voire même à l'hostilité de certains groupes qui aboutissent de plus en plus à l'abandon du projet. Cette situation est hautement préoccupante pour quiconque se soucie d'économie, de développement, de commerce et d'industrie.

L'inquiétude des gens d'affaires est d'autant plus grande que la nature actuelle du débat public affecte négativement ce que les membres de la FCCQ ont identifié comme étant les avenues de la prospérité du Québec, notamment le développement des grands projets, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la valorisation de l'entrepreneuriat.

Soulignons que le Québec paie un prix important pour les projets qui ne se font pas. À titre d'exemple, selon une étude rigoureuse commandée par la FCCQ et menée par le professeur Yves Rabeau de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM, l'abandon des projets du Suroît et du bassin Peel ont représenté à eux seuls un manque à gagner de 2 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

Le coût d'opportunité ne se limite pas à cette perte d'activité économique, mais comprend aussi les impacts à plus long terme. En outre, le message envoyé à des investisseurs – qu'ils soient québécois, canadiens et étrangers – nuit considérablement à la réputation du Québec, à sa compétitivité ainsi qu'à son développement économique. Nous sommes en train de devenir, d'être perçus du moins, comme une terre de plus en plus inhospitalière au développement de projets économiques majeurs.

Selon la FCCQ, cette situation d'immobilisme ne saurait être corrigée sans que l'ensemble des dimensions interagissant dans notre société soient traitées équitablement, au nom de l'intérêt public, d'où l'importance pour la *Stratégie gouvernementale de développement durable* d'inclure la création d'une agence d'analyse économique. De cette façon, nous aurons lieu d'espérer que les perspectives d'avenir qu'entrouvre le développement durable permettront à l'ensemble de la société québécoise de rassembler ses intérêts et ses efforts en mettant fin au climat d'inaction économique qui a présidé au ratage de quantité de projets d'une belle ampleur, nuisant ainsi considérablement au développement durable du Québec.

En outre, nous recommandons que le gouvernement mette en place des processus de traitement des projets clairs et transparents dont les règles et échéances sont équitables pour tous les acteurs concernés, connues de tous et respectées par tous.

En effet, dans le contexte actuel, nul projet de développement ne saurait se réaliser dans une relative sérénité si l'on ne clarifie pas l'ordre, les règles et les échéanciers des processus consultatifs et décisionnels. Cette clarification est certes essentielle afin d'effectuer une gestion des risques; partie prenante de tout plan d'affaires, mais elle s'avère aussi nécessaire pour les intervenants, les collectivités et toutes les parties intéressées.

Comprenons-nous bien, ce que les gens d'affaires demandent n'est pas une abnégation du droit des autres, mais bien que des projets porteurs puissent jouir d'un processus clair et transparent, où les règles du jeu soient connues, et qui permette une conclusion sans appel justifiant ainsi les investissements nécessaires au développement des projets.

Finalement, toujours dans l'objectif d'assurer la bonne marche du processus d'acceptation des projets d'activité économique, nous recommandons que soit clairement établie la légitimité des divers intervenants dans les débats touchant l'activité ou les projets de développement économique et que soient exigées des groupes d'intérêt la même transparence et rigueur exigées des entreprises, notamment en termes de gouvernance, de représentativité et de financement.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler que tous les partenaires de la société québécoises ont leurs devoirs et responsabilités à assumer dans la mise en application du développement durable. Le milieu des affaires n'y fait pas exception et est prêt à les assumer, ce qu'il fait déjà sous plusieurs aspects.

Sans la force de l'entrepreneuriat québécois, la *Stratégie gouvernementale de développement durable* restera lettre morte. Car c'est dans le dynamisme et la capacité d'innovation de cet entrepreneuriat que réside l'avenir d'un développement durable, équitable et reconnu, et, pour ce faire, soyez assurée, Madame la Ministre, de la collaboration du réseau des chambres de commerce du Québec dans l'établissement d'un réel projet sociétal de développement durable.

En espérant que ces recommandations trouvent écho auprès de vous et de votre gouvernement, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale

c.c. Monsieur Raymond Bachand, Ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation